

INSCRIPTIONS OUVERTES À TOUS (selon vos disponibilités)



BEAUPRÉAU Vendredi 5 avril - 17h30 à 19h30 ☎ 06 03 43 10 96	JOUR DU FORUM La Loge
LA JUBAUDIÈRE Mercredi 24 avril - 18h30 à 20h00 ☎ 06 64 52 96 78	Maison des Loisirs
VILLEDIEU-LA-BLOUÈRE Mercredi 24 avril - 18h à 19h30 ☎ 06 88 90 65 76	Salle des Associations (derrière la mairie)
ANDREZÉ Jeudi 25 avril - 18h à 19h30 ☎ 07 71 93 31 03	Salle du Prieuré (face à l'église)
JALLAIS Lundi 29 avril - 18h30 à 20h30 ☎ 06 79 76 30 22	Salle Maupassant
LA CHAPELLE DU GENÊT Mardi 30 avril - 18h30 à 20h ☎ 06 22 76 22 63	à la Mairie

**AUCUNE INSCRIPTION PAR INTERNET
NI HORS DES JOURNÉES DE PERMANENCES**

PROGRAMME ÉTÉ 2019

du 8 juillet au 26 juillet

*du Lundi au Vendredi
pour les enfants de 6 à 13 ans*



CENTRE AÉRÉ LE PETIT BOIS CHAUVIGNÉ

Une sortie par semaine
Piscine, patinoire, parc d'attraction...

Une veillée par semaine
Dîner, soirée, coucher, petit déjeuner

Jeux de plein-air
Bricolage, cuisine, construction de cabane, domaine artistique...

**et pour les 11-13 ans
Laser-Game, Bowling...**



**Beaupreau
en Mauges**



www.afirb.e-monsite.com

centreaerejallais@gmail.com





TARIFS 2019

IMPORTANT

Des lignes de car sont mises en place afin d'assurer le transport des jeunes depuis leur commune* jusqu'au Centre Aéré de Jallais. Le déjeuner et le goûter sont également assurés.

TARIF DÉGRESSIF EN FONCTION DU NOMBRE DE SEMAINES PAR FAMILLE			1 SEMAINE	2 SEMAINES CUMULÉES	3 SEMAINES CUMULÉES	4 SEMAINES CUMULÉES
ADHÉSION À L'ASSOCIATION (par famille)			10 euros			
FAMILLES RESIDANT DANS UNE DES COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	ALLOCATAIRES C.A.F. ou M.S.A. (Justificatif obligatoire)	Quotient familial (Carte C.A.F. obligatoire) de 0 à 500.	58	108	159	209
		Quotient familial (N° C.A.F. obligatoire) de 501 à 720.	65	122	180	237
		Quotient familial de 721 à 900 (N° C.A.F. obligatoire)	73	138	204	269
		Quotient familial de 901 à 1200 (N° C.A.F. obligatoire)	82	156	231	305
		Quotient familial supérieur à 1200 (N° C.A.F. obligatoire)	92	176	261	345
FAMILLES	résidant en dehors des communes adhérentes à la Commune Nouvelles de Beaupréau-en-Mauges, ajouter au tarif de leur catégorie la somme ci-contre par semaine. (correspondant à la part de la commune)		+ 18/enfant	+ 36	+ 54	+ 72
TARIF VEILLÉE : Information donnée pendant le centre			RÈGLEMENT À L'INSCRIPTION : Nous acceptons les Chèques Vacances. Vous pouvez fractionner votre paiement en établissant deux chèques maximum qui seront débités en juillet et août.			

(La participation de la commune de Beaupréau-en-Mauges, la CAF et la MSA a permis de baisser le coût d'une semaine de Centre Aéré par enfant)

LES AIDES ÉVENTUELLES - Les Comités d'Entreprises

Consultez-les pour connaître les aides éventuelles. Un grand nombre de comités d'entreprises participe maintenant à l'aide pour les enfants en centre de vacances. Nous vous établirons des attestations de séjour qui seront délivrées par vos responsables locaux à partir du 1^{er} septembre.

SEMAINES D'OUVERTURE :

N°1 : du lundi 8 au vendredi 12 juillet

N°2 : du lundi 15 au vendredi 19 juillet

N°3 : du lundi 22 au vendredi 26 juillet

INSCRIPTIONS :

Pour les inscriptions, **fournir obligatoirement** :

- la copie du justificatif d'agrément par famille d'accueil
- la copie du justificatif du Quotient Familial de l'année en cours, le demander à la C.A.F. ou à la MSA (Impératif)
- une photo d'identité de l'année en cours (impératif)
- 1 enveloppe timbrée par famille pour les attestations si nécessaire,
- Fiche d'inscription, téléchargeable sur le site : www.afirb.e-monsite.com

A rapporter lors des permanences d'inscriptions

- LES DOSSIERS INCOMPLETS SERONT REFUSÉS •

* L'AFIRB se réserve le droit d'annuler l'arrêt de car dans une commune si le nombre d'enfants est insuffisant.